



SPANC du Clunisois

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public d'assainissement
non collectif**

Exercice 2012

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service.....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	3
1.3) Mode de gestion du service.....	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	4
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	6
2.2) Recettes d'exploitation.....	6
3) Indicateurs de performance.....	7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	7
4) Financement des investissements.....	8
4.1) Etat de la dette.....	8
4.2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	8

Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat mixte regroupe les communes de Bergesserin, Bourgvilain, Buffières, Bussières, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Cluny, Cortambert, Curtil-sous-Buffières, Donzy-le-National, Flagy, Germolles-sur-Grosne, Jalogy, La Guiche, La Vineuse, Le Rousset, Massilly, Massy, Mazille, Pressy-sous-Dondin, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint Point, Saint Vincent-des-Prés, Salornay-sur-Guye, Serrières, Sivignon, Tramayes, Vitry-les-Cluny, et la Communauté de Communes de Matour et sa région (Brandon, Clermain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Saint Pierre le Vieux, Trambly, Trivy).

Le SPANC regroupe donc 43 communes.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 19 271 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 5 226 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (4h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat (3 h hebdomadaire).

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC du Clunisois assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,

Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Ces missions sont obligatoires (article L.2224-8 du CGCT). Le diagnostic doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

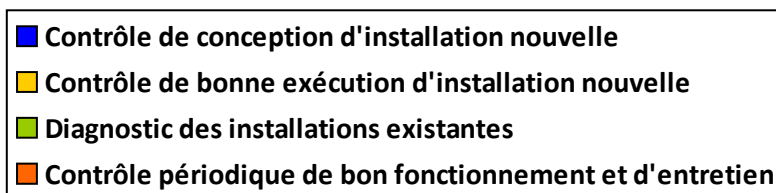
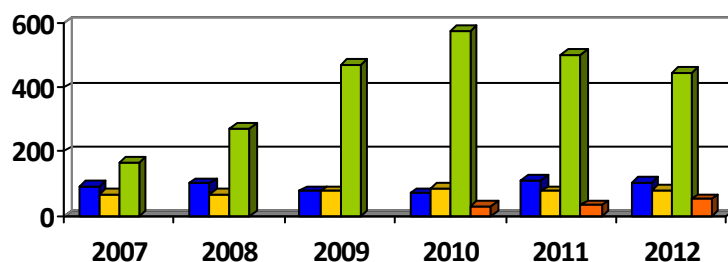
Ce contrôle est envisagé avec une périodicité d'environ 6 ans.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestations		2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation de 2011 à 2012
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	93	46 + 56 Brionnais = 102	76	70	109	103	- 5,5%
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	68	60 + 6 Brionnais = 66	75	84	75	80	+ 6,7%
	Diagnostic des installations existantes	167	271	471	578	503 dont 92 pour vente	448 dont 46 pour vente	-10,9%
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	0	0	0	29	32 dont 13 pour vente	52 dont 25 pour vente	+62,5%



1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	110

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : 43 soit 100 % des communes.

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote le montant des redevances.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet	Tarifs
06/03/2012	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	99 €
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	132 €
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	101 €
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	101 €
	Visite ponctuelle de type vente	132 €

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

Non

2.2) Recettes d'exploitation

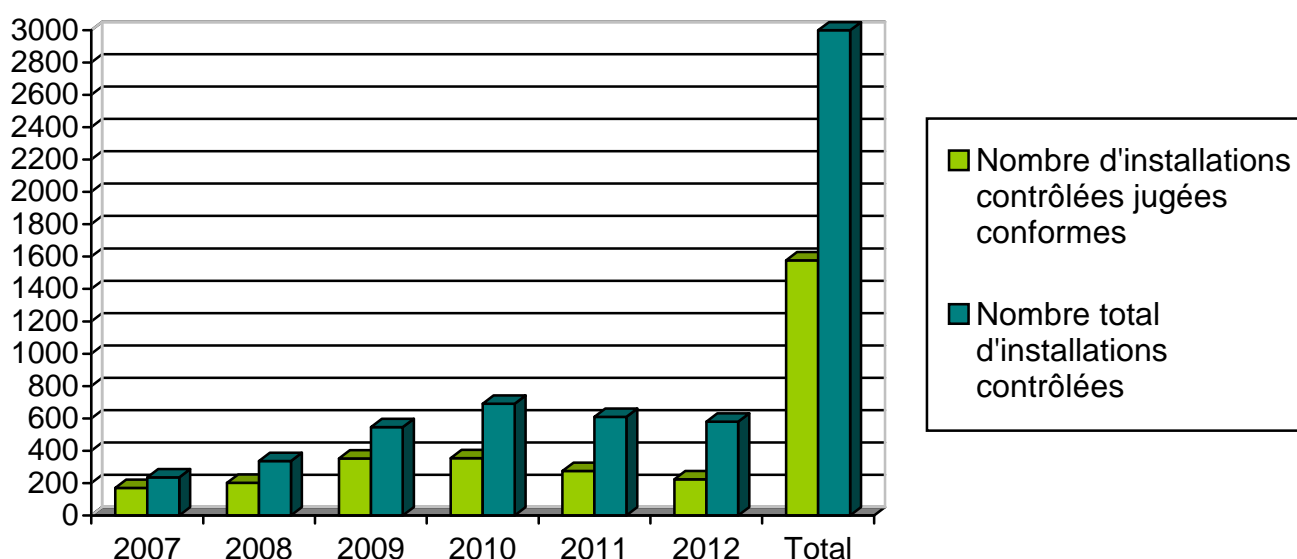
Montant des recettes :	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation de 2011 à 2012
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	5766	6324	6629	6315	10164	10224	+0,6%
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	5984	5808	6807	7569	6842	9798	+43,2%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	14432	23848	42653	53846	48446	46529	-3,96%
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	0	0	0	2714	3083	5879	+90,7%
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	26182	35980	56089	70444	68535	72430	+5,7%

3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total	Variation de 2011 à 2012
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	170	202	353	354	275	224	1578	-18,5%
Nombre total d'installations contrôlées	235	337	546	691	610	580	2999	-4,9%
Taux de conformité [%]	72,3	60	64,6	51,2	45,1	38,6	52,6	



Grille d'évaluation pour définir la non-conformité : Grille personnalisée mise en place en groupe de travail SPANC 71 et SATAA (CG71) jusqu'au mois de juin.

A partir du 1^{er} juillet, prise en compte de l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

4) Financement des investissements

4.1) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007:

	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000
Remboursements au cours de l'exercice	0	24 000	0	0
dont intérêts	0	0	0	0
dont capital	0	24 000	0	0

4.2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Mise à jour des documents de communication (site internet, règlement de service).